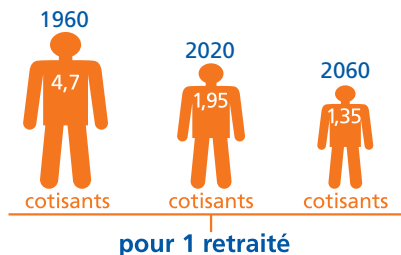


L'avenir de votre retraite est incertain



Source : Conseil d'Orientation des Retraites

Malgré les réformes, le financement des retraites reste préoccupant. La tendance est à l'allongement de la durée de cotisation et à la baisse des pensions de retraite. Les progrès de la médecine vous permettant aujourd'hui de profiter de nombreuses années de retraite, un complément de revenu s'avère donc indispensable. Il vous aidera à maintenir votre niveau de vie à la retraite.

	Revenus annuels actuels nets	Revenus* mensuels en fin de carrière	Pensions mensuelles nettes de retraite	Taux de couverture des revenus en fin de carrière
Artisans	28 000 €	3 606 €	1 546 €	43 %
Commerçants	42 000 €	4 644 €	1 815 €	39 %
Salariés cadres	50 000 €	5 529 €	3 330 €	60 %

Simulation effectuée à l'aide du logiciel Big expert-Harvest pour une personne âgée de 45 ans sur la base de revenus mensuels estimés.

Entrée dans la vie active à 22 ans. Départ à la retraite à 64 ans et 6 mois pour une durée de cotisations de 170 trimestres selon les règles de la réforme des retraites, adoptée par le Parlement le 18/12/2013.


*Taux d'indexation des revenus : 1,5 % par an.

Votre Conseiller en Assurances est à vos côtés pour effectuer un bilan retraite et vous proposer des solutions.

Aviva, spécialiste de l'assurance vie, de l'épargne long terme et de la retraite.

Aviva France est filiale du Groupe Aviva, l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe.

Aviva France est un assureur généraliste qui propose une gamme très complète de produits d'assurance à 3 millions de clients : particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, petites et moyennes entreprises.

Son expertise en matière d'assurance  appuie sur la qualité et la diversité de ses offres de produits d'épargne, retraite et prévoyance, ainsi que sur la performance de ses fonds sur le long terme.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller en Assurances :



Aviva Vie
 Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances.
 Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
 732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADERP (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite Populaire), Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
 Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris
 N° ACP : 479 826 216 / GP26

Retrouvez Aviva sur 

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09.
 Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) - www.orias.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 5/06/2014.



aviva.fr

Aviva Retraite PERP

Préparez votre retraite et bénéficiez d'économies d'impôts

| Assurance et Epargne Long Terme |



Pourquoi souscrire un contrat Aviva Retraite PERP ?



Contrat de retraite PERP : halte aux idées reçues

Pour préparer votre retraite

Parce qu'à la retraite vos revenus baisseront, il est nécessaire de bénéficier d'une rente en complément de votre retraite.

Pour faire des économies d'impôts

Les versements effectués sur un contrat de retraite PERP sont déductibles de votre revenu imposable⁽¹⁾. Votre effort d'épargne est donc allégé par cette déduction fiscale.

1. Dans la limite des plafonds autorisés.

“ Avec ma femme, nous aimons partir en vacances avec nos petits-enfants. Faute de temps, nous n'avons pas vraiment été en mesure de le faire régulièrement jusqu'à présent.



Nous aimerions profiter du temps libre de notre retraite pour satisfaire cette envie.

Nous avons effectué un bilan retraite auprès de notre conseiller et constaté que nos revenus seraient largement diminués.

C'est pourquoi nous avons décidé d'adhérer chacun à un contrat PERP afin de bénéficier d'un complément de revenu au moment de notre retraite.

De plus, nous faisons des économies d'impôts importantes et nous sommes certains de ne pas verser à fonds perdu. ”

Avec Aviva Retraite PERP

Épargnez en toute liberté

- ✓ Choisissez le montant et la fréquence de vos versements. Vous pourrez ensuite les modifier à tout moment.
- ✓ Déterminez vos supports d'investissement parmi un fonds en euros et 50 Unités de Compte.
- ✓ Faites, quand vous le souhaitez, des versements complémentaires pour augmenter votre retraite.

Et profitez d'économies d'impôts

Avec le contrat de retraite PERP, pendant la phase d'épargne, vous pouvez déduire les cotisations versées de votre revenu net global.

Vous versez par mois	Votre TMI*	Votre économie d'impôts maximum estimée**	Vous payez réellement par mois
200€	30 %	720€	140€
300€	30 %	1 080€	210€
400€	41 %	1 968€	236€
600€	41 %	2 952€	354€
900€	45 %	4 860€	495€

* Taux marginal d'imposition à ne pas confondre avec le "taux d'imposition" nommé dans la rubrique [24] de votre avis d'imposition. Le taux marginal d'imposition est défini en fonction des tranches de revenu d'activité déclaré pour votre foyer.

** Dans la limite des plafonds autorisés.

Retrouvez le plafond de déduction des cotisations PERP sous la rubrique Plafond Epargne Retraite sur votre dernier avis d'imposition.

Vous souhaitez préparer votre retraite tout en faisant des économies d'impôts mais vous hésitez encore à adhérer à un contrat de retraite PERP.

Vous pensez que :

► Votre argent ne sera pas disponible avant la retraite ?

Pendant la phase d'épargne :

- s'il vous arrivait quelque chose de grave (invalidité 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie, fin des droits aux allocations d'assurance chômage, cessation de votre activité non salariée suite à une liquidation judiciaire), la totalité de votre épargne pourra vous être versée ;
- en cas de décès, une rente viagère sera versée à votre bénéficiaire.

► La rente ne répond pas à vos attentes ?

Au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez percevoir 20 % de votre épargne en capital. Pour les 80 % restants, transformés en rente, de nombreuses options existent.

► Votre rente sera fiscalisée ?

Au moment de votre retraite, vos revenus diminueront : votre taux d'imposition sera donc plus faible qu'aujourd'hui et le complément de revenu généré par votre contrat PERP sera faiblement fiscalisé.

Parlez-en à votre Conseiller en Assurances.

Astuce

Consultez l'avis d'imposition que vous recevez chaque année début septembre, à la rubrique "Plafond Epargne Retraite". Vous y retrouverez le montant à verser sur votre contrat de retraite PERP pour faire le maximum d'économies d'impôts !

Et n'oubliez pas qu'il est possible d'utiliser, en plus du vôtre, le disponible fiscal non utilisé de votre conjoint.